

Association "Les îles du Ponant"
21 rue du Château – BP 50427
56404 AURAY Cedex
Tél. 02.97.56.52.57. – Fax 02.97.56.20.90.
e.mail : iles.du.ponant@wanadoo.fr
Site internet : www.iles-du-ponant.com



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **du Vendredi 12 février 2010 à Houat (56)**

(note : le présent PV et les documents joints et /ou remis en séance sont consultables sur le site de l'Association
: [www.iles-du-ponant.com /fr_FR/association-administration.php](http://www.iles-du-ponant.com/fr_FR/association-administration.php))

Le 12 février deux mille dix, à onze heures, à la Salle communale de Houat, les membres de l'Association des Iles du Ponant se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation écrite en date du 15 janvier 2010, en présence de M. François PHILIZOT, Préfet du Morbihan

Etaient présents :

- . M. F. PHILIZOT, Préfet du Morbihan,
- . M. P. LAVALT, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Lorient, représentant M. D. LABBE, Sous-Préfet,

- . Mme Y. DUVAL, Conseillère Régionale de Bretagne en charge des Iles, représentant M. J.Y. LE DRIAN, Président,
- . Mme C. GOICHON, Conseillère Régionale des Pays de la Loire, représentant M. J. AUXIETTE, Président,

- . M. G. PIERRE, Conseiller Général de Quiberon (Houat et Hoëdic), représentant M. J.F. KERGUERIS, Président du Conseil Général du Morbihan,
- . M. H. TURBE, Conseiller Général de l'île d'Yeu, représentant M. Ph. de VILLIERS, Président du Conseil Général de Vendée,
- . M. A. GALL, Conseiller Général de Vannes-Ouest (Arz et Moines)

- . M. P. HUET, Maire de Bréhat, et M. J.L. LE PACHE, représentant,
- . M. D. PALLUEL, Maire de Ouessant et Président de l'Association,
- . M. J.F. ROCHER, Maire de Molène, et M. J.C. BIDAULT, représentant,
- . M. J.P. KERLOC'H, Maire de Sein,
- . M. C. GUIADER, Adjoint au Maire, représentant de Groix,
- . Mme P. BARRAY, Adjointe au Maire et représentante de Le Palais,
- . Mme C. GUILLOTTE, Adjointe au Maire et représentante de Locmaria,
- . M. G. DELAGE, Adjoint au Maire et représentant de Sauzon,
- . M. P.Y. DESARD, Maire de Bangor et M. E. DELANOE, représentant,
- . M. L. LE GURUN, Maire de Houat et secrétaire de l'Association,
- . M. A. BLANCHET, Maire d'Hoëdic, et M. J.Y. LAZZARI, représentant,
- . M. J. POIDVIN, Conseiller municipal et représentant de l'île d'Arz,
- . M. B. NOURY, Maire de l'île d'Yeu, et Vice-Président de l'Association,
- . M. A. BURNET, Maire de l'île d'Aix.

- . M. P. COURIAUT, Membre de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Morbihan et représentant M. J.P. MOY, Président de la CRMA de Bretagne,

. **Mme A. DIRAISON**, **MM. G. CARIOU**, **P. NOLLEAU**, Présidents des Offices de Tourisme des îles,
. **M. Y. FABRE**, responsable d'exploitation de la Compagnie du Golfe,
. **M. L. FERRERO**, Secrétaire Général du CLPM Auray-Vannes, représentant M. S. JEANNES, Président.

Ont donné pouvoir :

Mmes M. Th. **BUCHER-COLIN**, **J. DONVAL**,
MM. J. BIZET, **J. BLANDIN**, **G. BOUCHET**, **S. COATMEUR**, **G. CABIOCH**, **D. GENISSEL**, **F. GOULARD**, **S. JEANNES**, **D. LORCY**, **C. LE BRETON**, **F. LE GARS**.

Se sont excusés :

Mmes M. **BLONDIN**, M.Th. **BUCHER-COLIN**, **N. CONAN-MATHIEU**, **J. DONVAL**, **M. LAMOUR**, **A. LE LOCH**, **D. LE MARECHAL**, **F. OLIVIER-COUCPEAU**,
MM. J. AUXIETTE, **J.Y. BANNET**, **L. BEAUVAIS**, **P.A. BERNIARD**, **J. BIZET**, **P. BLANCHET**, **J. BLANDIN**, **G. BOUCHET**, **Y. BRIEN**, **D. BUSSEREAU**, **G. CABIOCH**, **D. CARUHEL**, **C. COCHONNEAU**, **J.P. CONRAUD**, **M. DOUBLET**, **M. DUPONT**, **J.L. FICHET**, **D. GENISSEL**, **P. GERBENO**, **J.P. GODEFROY**, **F. GOULARD**, **M. GRALL**, **J.P. GROSSE**, **L. GUEDON**, **Y. HEMEURY**, **J. JAOUEN**, **S. JEANNES**, **J.F. KERGUERIS**, **D. LAURENT**, **Ph. LE BERIGOT**, **C. LEBRETON**, **J.Y. LE DRIAN**, **D. LE GAC**, **F. LE GARS**, **R. LE GOFF**, **J.F. LE GRAND** **J.L. LEONARD**, **D. LORCY**, **P. MAILLE**, **F. MARC**, **C. MENARD**, **J.C. MERCERON**, **N. NAUDIN**, **Ph. PAUL**, **J. PRESSARD**, **E. REGENERMEL**, **B. RETAILLEAU**, **J. de ROHAN**, **E. TARAUD**, **Ph. de VILLIERS**.

Etaient également présents :

Mme F. EVANNO, Présidente du Syndicat Mixte du Pays d'Auray et **M. J. GAUTER**, Président du Comité de Développement du Pays d'Auray,
M. J.J. DUCHENE, Vice-Président du PNRA,
Mme A. CASTERS, Vice-Présidente de la Communauté de Communes de Belle-Ile en mer,
Mme G. MARCHAND, Maire de Saint Pierre-Quiberon,
Mmes M. DAVID, Adjointe au Maire de Sauzon et **D. FAVRE**, Adjointe au Maire d'Hoëdic,
M. G. TANGUY, Adjoint au Maire de Locmaria,

MM. J.L. VEILLE, Délégué à la Mer et au Littoral du Morbihan, **J.B. MILCAMPS**, Directeur des Espaces Littoraux et des Activités Maritimes au Conseil Général du Morbihan, **Mme Mie-E. REA**, Principale du CIP et **M. E. LE GUEN**, responsable antenne CIP Houat-Hoëdic,
M. D. BREDIN, Délégué Régional Bretagne CELRL et **Mme C. BLOT**, chargée de mission CELRL,
MM. O. LAROUSSINIE, Directeur Agence Aires Marines Protégées et **T. THIERRY**, responsable de pôle PNRA,
M. L. BRIGAND, U.B.O.,
Mme C. ILLIAQUER-VUILLEMOT, DGS CCBI, **J. FROGER**, Responsable des Espaces Naturels à la CCBI,
Mmes M. LE ROUX, **V. PORTUGAL**, Secrétaires de Mairie des îles,

Mme D. LE FUR, Co-gérante du Groupement des Pêcheurs Artisans Houatais,
M. J. LOREC, Directeur Ecosarium Houat,
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux de Houat : C. LE GURUN, Adjointe, **J. SCOUARNEC**, Adjoint, **M.R. EYMARD**, **A. LE FUR**, **A. LE ROUX**.
MM. J. LE HYARIC, ancien Maire de Houat, **J.N. LANOE**, recteur, **L. OLLIVIER**, Adjudant-chef gendarmerie de Quiberon,

MM. G. JAN, **CATEL**, **G. LE GRAS** et **F. BARON**, FIFIG, **J.B. BEVEN**, chargé de mission BVC Organisation,
MM. J.M. SAVARY, **F. CAZEE**, **M. P.P. JEAN**, Mmes **THERAUD** et **HOUZE**.

x x x x

Monsieur le Maire de Houat souhaite la bienvenue aux participants. Il présente son île qui a toujours été un lieu de « brassage », des temps les plus reculés à aujourd'hui où tout est mis en œuvre pour maintenir la pêche locale représentée par une quinzaine de bateau. (cf discours ci-joint).

Le Président Denis PALLUEL ouvre la séance en faisant part des excuses de nombreuses personnalités dont le Vice-Amiral d'Escadre Anne-François de SAINT-SALVY, Préfet Maritime de l'Atlantique, MM. Michel CADOT, Préfet de la Région Bretagne et Jean DAUBIGNY, Préfet de la Région des Pays de la Loire, MM. Denis LABBE, Sous-Préfet de Lorient et Jean-Pierre CONDEMINÉ, Sous-Préfet de Brest, Mme et MM. les Députés du Morbihan, Françoise OLIVIER-COUCPEAU, François GOULARD et Michel GRALL, M. le Sénateur du Morbihan, Josselin de ROHAN, M. Christian BONNET, ancien Ministre et ancien Président de l'Association ainsi que M. Alain LE ROY, également ancien Président.

x

x x

Point I – RAPPORT D'ACTIVITES

Le Président donne lecture du rapport d'activités repris ci-dessous :

« Merci à Luc de nous accueillir à Houat, et à tous les membres du Conseil Municipal et aux Houatais, et au passage salut à Jo Le Hyaric qui, en l'absence d'Alain Leroy qui m'a demandé de l'excuser devant vous, doit être celui qui compte le plus d'AG de l'AIP à son compteur puisqu'il n'en rate pas une depuis... je n'ose pas dire le nombre d'année, salut à Jean-Pierre qui nous a accompagné avec efficacité.

Houat, le maire l'a rappelé est une île où la pêche demeure, ni comme un joli décor touristique, ni comme une activité anecdotique. C'est elle qui fait vivre toute l'année les Houatais, mais aussi ne l'oublions pas, avec ses comparses hoedicais et bellilois la criée de Quiberon, la seule qui demeure depuis Lorient jusqu'à... la Turballé. Je dis cela pour, si l'on veut inverser les rôles : on voit souvent les îles du continent, nous voyons nous insulaires, le continent de notre île. Mais j'aurai l'occasion de revenir sur la pêche.

x

x x

*Vous avez dans votre dossier un compte rendu synthétique des actions de l'Association au cours de l'année. J'en rappellerai **les points qui me paraissent les plus importants et significatifs** pour ensuite évoquer **nos perspectives et les sujets fondamentaux** qui nous interpellent.*

*En premier lieu, c'est évidemment **les signatures des Convention et contrat avec la Région et l'Etat en Bretagne et leur mise en œuvre pratique**. Le démarrage est sans doute un peu long, il faut que chacun s'approprie les « pré-requis » nécessaires comme l'on dit maintenant et le temps des travaux et des nécessités n'est pas forcément celui de l'instruction administrative. Les ajustements entre co-financeurs, les orientations vers des politiques sectorielles, les délais à respecter, tout cela peut paraître difficile à intégrer pour des équipes municipales dont la seule volonté est de bien faire confronter à leur réalité quotidienne sur*

leur caillou. Depuis 2007, 32 opérations ont été aidées pour un montant de travaux de 11 millions d'euros, à un taux d'aides de l'Etat et du Conseil Régional de 22 % (à rapprocher des « fameux » 30% du surcoût insulaire) dont 36% ont bénéficié à des programmes de logement.

Cela nécessite un travail important pour l'Association avec les 15 communes insulaires bretonnes concernées qui demande une certaine rigueur et je comprends que parfois, moi et mes collègues, soyons un peu agacés quand Armelle nous demande de reprendre pour la « énième fois la délibération qui correspond enfin au plan de financement définitif, ce mot ayant-t-il un sens en l'occurrence).

Dans ce domaine, je souhaite attirer votre attention sur deux points qui me paraissent important :

- **la question du financement du logement sur nos îles**, une prochaine réunion est programmée là dessus et je souhaite que l'on puisse en sortir avec des règles simples,
- **la question des « travaux nécessaires »**, je pense sous ce terme aux casernes de pompiers, ou autres investissements imposés aux communes insulaires -dont je ne conteste pas l'utilité- mais qui du coup grèvent fortement notre budget municipal et du coup nos capacités d'initiatives.

x
x x

Parmi les évènements qui ont marqué cette année, je voudrais également citer d'une part :

- **le défi des ports de pêche** qui s'est déroulé à Groix. Certes, Groix y a laissé filer son trophée vers le sud pourtant sur ses terres. Il a surtout été l'occasion, au cours de la journée consacrée aux îles, d'organiser un premier marché des producteurs qui a réuni des Islais, des Groisillons évidemment, des Bellilois, des Ouessantins et j'en oublie peut-être, ainsi qu'une après-midi de débat sur les difficultés et les richesses de la vie insulaire. Dans le même ordre d'idée, lors du Festival International du Film à Groix, l'Association a contribué à permettre la venue de représentants des petites pêches insulaires lors de l'après-midi et la soirée consacrées à ce sujet.
- Une autre action que je souhaite souligner, c'est la tenue- et la réussite- des **premiers Ateliers Insulaires** consacrés au tourisme dans les îles. L'objectif de faire se rencontrer des acteurs, des scientifiques, des insulaires pour échanger sur les pratiques des uns, les connaissances des autres, dans l'esprit d'une démarche partagée me paraît avoir été atteint . Ceci grâce à la qualité de l'organisation bien sûr, et je remercie l'équipe de Géomer qui y a contribué, (et des Ouessantins ! Cela va de soi) qui y est pour beaucoup, mais aussi, et cela me paraît essentiel parce que ces ateliers ont été basés sur la présentation des résultats de travaux d'études et de recherches menés dans le cadre du programme Liteau et donc d'un travail approfondi apportant des connaissances nouvelles. Nous souhaitons rééditer régulièrement ce genre de manifestation. Le prochain sujet dont nous avons discuté avec Géomer aurait pour thème « **Entreprendre sur une île** ». Nous savons tous que malgré les difficultés, des gens s'installent et travaillent sur nos îles. Mesurer ces évolutions, identifier les motivations, les difficultés, les opportunités etc... doivent certainement nous élargir l'horizon que nous avons un peu tendance à plutôt voir bouché ... Mais cela demande un temps d'étude et de recherche, et donc un coût. Nous nous y engagerons que dans la mesure où nous pourrions trouver des financements particuliers. Le troisième élément sur lequel je voudrais également insister est **l'édition d'un bulletin Î-lien** . Nous l'avions annoncé l'année dernière, il existe maintenant, vous en avez le 2ème n° sous les yeux. C'est une démarche modeste mais nécessaire, me semble-t-il, pour maintenir ce trait d'union entre les habitants de nos territoires insulaires. A l'heure où tout un chacun est « branché » avec le monde entier en permanence, il est plus que nécessaire d'entretenir ses liens de proximité. Pour le Président que je suis, il est plus commode de faire 1 Aller/retour de Ouessant à Paris que de venir à Houat ...ou même à Sein !
- Enfin je voudrais saluer l'initiative de l'ARH, maintenant ARS, d'organiser un groupe de travail sur **les urgences dans les îles** associant SAMU, pompiers, personnels de santé sur les îles. Cela est bien sûr bien au delà des compétences de l'Association, mais ce n'est pas du tout en dehors des

préoccupations des maires que nous sommes, surtout dans les petites îles. Car le système de santé, la permanence des soins, s'ils fonctionnent aujourd'hui, demeurent fragiles si l'on met en perspective les évolutions démographiques de la population insulaires et de la population médicale...

Parmi les réponses, cela me donne l'occasion d'une transition vers nos préoccupations pour l'avenir, figurent la « **territorialisation** ». L'année passée, nous avons convenu de saisir les autorités, en particulier le Sénat, représentant les collectivités et les territoires, de la prise en compte et de la représentation des îles dans les projets de réformes territoriales. Nous avons été reçus et écoutés, avons-nous été entendus ?

Or cela a des incidences sur le fonctionnement de nos communautés et sur les finances de nos communes. Nous souhaitons mener une expertise sur les incidences et les coûts de ces réformes, et saisir l'occasion, pourquoi pas de mettre en place un dispositif spécifique pour les communes insulaires. De même la réforme des collectivités nous fait craindre une altération de la représentation de nos territoires insulaires (disparition des cantons ?). Je remercie le Député, M. Grall de nous avoir apporté quelques éclaircissements lors du CA d'hier ainsi que Mme Marion MAURY, assistante du Sénateur Marc qui est également intervenue hier. Ceci doit aussi nous inciter à réfléchir à une évolution plus institutionnelle de notre Association, pourquoi pas ?

Nous avons également hier évoqué les **problèmes d'urbanisme dans nos îles** qui ont des impacts directs sur le logement des jeunes insulaires. Certains déplorent et expliquent dans le journal, je cite « que si les jeunes Bellilois logent dans des mobil-homes, c'est un problème de revenu ». Certes ! Nous le déplorons aussi, mais nous vivons dans le monde réel et nous ne pensons pas malheureusement que la situation change rapidement compte tenu du marché foncier.

Où trouve-t-on plus de 80 km de littoral en Bretagne Sud avec moins de 10% d'urbanisation et 80 % de côtes en site classé ? A Belle-île ! Où trouvera-t-on en application des documents d'urbanisme en vigueur, validés par l'Etat, 80 km de littoral avec moins de 10% d'urbanisation et 80 % de côtes en site classé ? A Belle-île ! Les îles doivent-elles subir une double peine voire une triple peine ? Leur isolement, leur territoires exigus, et l'application sans discernement et sans prise en compte de la situation locale, du monde réel, dans l'application de la loi. C'est pourquoi nous avons adopté en Conseil d'Administration une motion pour que des réponses pertinentes, efficaces, juridiquement sûres et justes vis à vis de nos concitoyens soient apportées par l'Etat et nos parlementaires.

L'autre inquiétude majeure, c'est le **maintien de nos activités économiques** dans ces temps incertains. Aujourd'hui, les îles sont des destinations touristiques dans un marché de plus en plus concurrentiel. Sans doute nous avons des atouts à faire valoir, entre la proximité, le dépaysement, l'expérience insulaire, la nature et les paysages préservés. Encore faut-il que nous sachions, avec tous les professionnels, accueillir et répondre aux attentes des visiteurs. C'est pourquoi nous souhaitons nous engager avec les OTSI des îles, avec les CDT et le CRTI pour faire en sorte que les îles soient le plus exemplaire possible en matière de tourisme durable.

Mais ce qui fait vivre nos îles toute l'année et nous sommes bien placés pour en parler à Houat, ce sont les activités de base comme la pêche. A cet égard, cette année a encore vu des décisions du Conseil Européen des pêches frapper de plein fouet l'île d'Yeu malgré sa mobilisation et nos alertes auprès des autorités nationales et européennes. Cette année est également celle de la consultation lancée par la Commission Européenne sur la réforme de la PCP. Nous y avons contribué dans le cadre du réseau ESIN (Fédération des Petites Îles Européennes) par différents moyens : contribution spécifique d'ESIN, soutien à la démarche de John O'Brien, pêcheur d'Inis BoFinne en Irlande qui a participé à des travaux initiés par l'ICSF (Collectif International d'Appui aux Travailleurs de la Pêche) pour défendre la « petite pêche » ou la « pêche artisanale » en Europe. **Enfin, la résolution du Parlement Européen sur la réforme de cette PCP a introduit la notion de préservation des pêcheries insulaires.** C'est un petit pas dans la bonne direction !

John O'Brien, qui a visité nos collègues de Houat et de l'île d'Yeu ainsi que Groix, a basé sa démarche sur la déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones. Elle stipule notamment "Les peuples autochtones ont le droit de posséder, d'utiliser, de mettre en valeur et de contrôler les terres, territoires et ressources qu'ils possèdent parce qu'ils leur appartiennent ou qu'ils les occupent ou les utilisent traditionnellement, ainsi que ceux qu'ils ont acquis. Les États accordent reconnaissance et protection juridiques à ces terres, territoires et ressources. Cette reconnaissance se fait en respectant dûment les coutumes, traditions et régimes fonciers des peuples autochtones concernés." (Article 26 / 2 et 3).

Ma foi serait-il choquant de remplacer peuples autochtones par insulaires ? »

X

X X

Point II – PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2009

(cf documents remis en séance)

Ils sont présentés par M. François CAZEE, expert-comptable.

Le montant des charges s'élève à **309 786 €** avec comme différence notable importante par rapport à l'année précédente, des frais d'études liés pour :

- 57 456.11 € à la réalisation d'un catalogage de données géospatiales des îles du Ponant dans le cadre d'un programme européen MedIsolae-3D,

- 18 111.25 € à l'organisation du premier Atelier des Iles réunissant insulaires, scientifiques et professionnels sur le thème de « îles et tourisme » et à l'édition du « Cahier des Iles » synthétisant les débats et échanges.

Les autres postes de dépenses (frais de gestion et de personnel notamment) sont en légère diminution par rapport à ceux de l'année passée.

Quant aux recettes, elles s'élèvent à **260 051 €**. Les bases de participation des Communes, Départements, Région Pays de la Loire sont identiques à celles de 2008, soit 2,10 € par habitant – population DGF. Ces participations représentent 47 % des recettes. La participation de la Région Bretagne a été, quant à elle, contractualisée pour 4 années, à hauteur de 100 000 €/an, ce qui représente 38 % des recettes 2009.

A noter également une participation de l'Europe pour le programme MedIsolae via le partenaire responsable grec à hauteur de 10 952 €, une participation de la Fédération des Petites Iles Européennes au frais de gestion de son secrétariat effectué dans le cadre de l'Association, des remboursements de prestations et des transferts de charges liés notamment à l'Atelier des Iles.

Il en résulte un déficit de l'exercice de **49 735 €** affecté sur les fonds propres au passif du bilan, ce qui établit le crédit de ce poste à 15 196 €, soit une diminution significative laissant peu de marges pour l'exercice à venir.

Après l'intervention du Commissaire aux Comptes, les résolutions proposées par le Conseil d'Administration –approbation des comptes, quitus aux administrateurs, affectation du résultat- sont adoptées à l'unanimité.

Point III – PROGRAMME et BUDGET 2010

Le programme d'activités de l'Association pour 2010 reste étroitement lié à la mise en oeuvre de la Convention-cadre avec l'Etat et du Contrat avec la Région Bretagne pour un développement durable des îles bretonnes du Ponant. Le Président précise par ailleurs, qu'au cours de l'année, sera mis en place un Contrat d'Objectifs territorial avec l'aide de l'ADEME et la Région Bretagne. Il se concrétisera par la création d'un poste de chargé de mission pour accompagner les acteurs et décideurs insulaires dans l'application concrète de la démarche de développement durable. L'Association continuera à œuvrer pour la reconnaissance de la spécificité insulaire dans les projets nationaux de réforme territoriale ainsi qu'au niveau européen avec la Fédération ESIN. Elle poursuivra également ses actions de promotion et de communication via le site internet, le bulletin « I-liens », la participation à des événements mettant en exergue les îles et collaborera avec les OTSI et autres institutions départementales et régionales aux diverses réflexions portant notamment sur « l'accueil » et « tourisme et handicap ».

Le budget prévisionnel présenté est dans la continuité de celui des années passées, hors programmes d'études spécifiques qui devront faire l'objet de co-financements arrêtés avant leur engagement.

Point IV – QUESTIONS DIVERSES ET DEBAT

➤ Question de Jean-Luc LE PACHE, Adjoint au Maire de Bréhat

Dans le cadre de la Réforme des Collectivités Territoriales évoquée par le Président et **l'obligation d'intégrer une intercommunalité** à l'horizon de 2014, il s'interroge sur la place des îles qui ne sont pas dans une intercommunalité. Pourrait-il y avoir un amendement permettant de reconnaître l'adhésion à l'Association des Iles du Ponant comme une adhésion à un intercommunalité ?

Ce à quoi **M. PHILIZOT**, Préfet du Morbihan, répond que le débat parlementaire est en cours et qu'il ne sait pas quel sera le point d'équilibre final. La loi prévoit une continuité territoriale et la solidarité entre communes proches et même une intercommunalité inter-régionale ou inter-départementale. Mais adhérer à une autre structure, telle l'A.I.P. qui défendra les spécificités insulaires, n'est pas antagoniste.

Denis PALLUEL reconnaît que l'intercommunalité est intéressante dans la mesure où elle permet une mutualisation dans la gestion de services. Dès lors qu'il existe une rupture géographique, d'autant plus importante comme cela est le cas pour Ouessant, Sein, Yeu, Houat ou Hoëdic, la mutualisation peut paraître moins évidente. C'est pour cela que l'Association souhaite mener une réflexion sur une intercommunalité des îles dont les compétences seraient bien entendu différentes d'une intercommunalité classique. Si l'on compare avec les zones de montagne ou de faible densité, elles ne bénéficient pas de mesures particulières en matière d'intercommunalité mais ont une dotation spécifique en matière de DGF et auront peut-être un statut particulier dans le cadre de la révision de la clause de compétence générale des Départements et des Régions.

M. PHILIZOT précise qu'au préalable, il convient de se poser la question du projet et qu'il ne faut pas voir le rapprochement d'une île au continent seulement en terme de perte

d'autonomie. Les "mondes de la terre et de la mer" ont toujours travaillé ensemble et doivent continuer de vivre en symbiose.

Luc LE GURUN, Maire de Houat, approuve ces propos et considère que les îles ont aussi des atouts à apporter au continent, notamment en matière touristique et qu'il convient de travailler tous ensemble.

Yvette DUVAL, Conseillère Régionale de Bretagne en charge des îles du Ponant, souhaite également apporter son point de vue :

- Pour les îles déjà en intercommunalité, les avantages qui en sont tirés vont aussi de pair avec une charge de travail accrue (temps de réunion + temps de transport + parfois nuit sur le continent) pour les Maires et Adjointes. Pour celles qui ne le sont pas encore, se posent les questions d'intégrer une communauté de communes qui existent déjà et de répartir les nouvelles responsabilités.

- La suppression de la clause de compétence générale des départements et des régions, si elle est supprimée, entrainera une perte en matière de co-financements des projets. C'est d'autant plus grave pour les îles qu'elles dépendent largement de cet effort particulier des collectivités territoriales .

- Contrairement aux zones de montagne et de faible densité, légiférer sur les îles habitées risque d'être plus complexe car il faudrait y inclure la Corse et les DOM-TOM. Cependant, même si la première menace est celle de la pyramide des âges avec une population vieillissante et en forte diminution, il faudrait plaider le fait que les îles, en tant que micro-territoires, peuvent être des laboratoires de développement durable.

- En ce qui concerne le financements des projets, elle rappelle que pour des manifestations particulières et des équipements inhabituels, il ne faut pas oublier de faire appel aux politiques sectorielles. De même, il ne faut pas totalement occulter la "piste" européenne et ne pas hésiter à utiliser les services de l'antenne de la Région Bretagne à Bruxelles. L'organisation d'un prochain atelier des îles dont le thème sera "entreprendre sur les îles" pourrait être évoqué avec elle.

Bruno NOURY, Maire de l'île d'Yeu, revient sur les zones de montagne en précisant que plusieurs autres critères, dont le kilométrage de routes notamment, rentrent dans le calcul de la DGF. Par contre, sont autorisés, au niveau européen, d'autres dispositifs d'aides (zonage AFR – Aides à Finalité Régionale par exemple) auxquels les îles auraient pu prétendre mais malheureusement la France n'a mis aucune de ses îles de moins de 5 000 habitants dans le zonage prévu.

En ce qui concerne l'intercommunalité, l'île d'Yeu est effectivement éloignée du continent et de surcroît n'a aucune grande ville continentale en face, pas plus que d'histoire commune avec les collectivités locales existantes. Serait-ce une solution de scinder l'île en deux communes, créer une communauté de communes et gagner ainsi 85 € de DGF/habitant ?

Françoise EVANNO, Présidente du Syndicat mixte du Pays d'Auray, intervient pour préciser que l'intercommunalité, c'est d'abord un projet de territoire qui peut aboutir grâce au Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale en y intégrant les îles.

Denis PALLUEL donne l'exemple de Ouessant et Molène, 2 îles proches, mais bien différentes en matière d'intercommunalité.

Ouessant est une île-canton, rattachée à la circonscription de Châteaulin, en centre-Finistère et n'est pas encore en intercommunalité.

Molène fait partie d'un autre canton, a un autre Député et a intégré la Communauté de Communes du Pays d'Iroise (C.C.P.I.).

En ce qui concerne les déchets, Ouessant les gère sur son budget avec l'aide de subventions. Pour Molène dont les problèmes et coûts sont identiques, la C.C.P.I. a dû instaurer une taxe sur les transports pour aider au financement des coûts engendrés par leur traitement.

Certes, le projet de territoire est important ; mais il doit permettre de trouver des coopérations pertinentes plutôt que de répondre à des directives obligatoires.

André GALL, Conseiller Général de Vannes-Ouest qui inclut l'île d'Arz et l'île aux Moines, considère que les communes continentales sont valorisées par la proximité d'îles sur leur territoire. En retour, elles sont "redevables" vis-à-vis des îles et des apports financiers doivent se faire en contrepartie.

Yvette DUVAL s'interroge avec l'Association sur la façon de passer le message de la spécificité des îles du Ponant, de la nécessité d'une prise en compte qui leur soit propre et non confondu avec l'insularité Corse ou des DOM-TOM.

➤ **Témoignage d'Auriane CASTERS, agricultrice à Belle-Ile**

Au niveau de la Politique Agricole Commune et de l'Europe, le seul fait d'habiter sur une île entraîne un classement en zone défavorisée. Mais pas pour les autres problématiques des îles ? Pourquoi ?

➤ **Témoignage de Gilles TANGUY, Adjoint au Maire de Locmaria**

Il expose les difficultés administratives et relationnelles ainsi que le manque de concertation et de coordination entre les Services de l'Etat, les élus et les mairies, et cite des exemples en matière d'assainissement et de permis de construire.

M. Bernard LAVALT, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Lorient, répond qu'effectivement, les Services de l'Etat sont depuis quelques mois en ré-organisation dans le cadre de la Réforme Générale des Politiques Publiques mais que des "référents", interlocuteurs des collectivités, vont être nommés et les relations directs entre eux et les collectivités facilitées .

M. PHILIZOT conclut le débat sur l'intercommunalité en insistant sur la nécessité d'une réflexion île par île, à partir des réalités des territoires et en rappelant que les discussions parlementaires sont toujours en cours. Au sujet de la loi littoral, il constate lui aussi qu'elle évolue avec la jurisprudence, et les services de l'Etat y sont aussi contraints. C'est dans ce sens qu'ils accompagnent les élus pour prévenir des situations difficiles au regard de la loi.

➤ **Témoignage de Bruno NOURY sur la petite pêche insulaire**

En tant que Maire de l'île d'Yeu et au nom d'Eric TARAUD, Président du Comité Local des Pêches de l'île d'Yeu qui n'a pu être présent aujourd'hui, il expose la situation de la pêche sur l'île suite à l'interdiction de la pêche au requin-taupe décidée par l'Union Européenne. Il trouve inadmissible de stigmatiser au nom de la survie du requin-taupe la flottille des 6 palangriers de l'île d'Yeu qui est la seule, en Europe à exercer cette pêche de façon artisanale depuis 60 ans, et sans qu'aucune concertation n'ait été menée. Ils devront se reporter sur le merlu déjà surpêché par l'Espagne dans des conditions sociales

et environnementales déplorables (pêcheurs extérieurs à l'Union Européenne avec des salaires de 200 €, pêche sous-taille, etc...). De plus, cette pêche arrive déjà dans un marché déstabilisé. Il pose la question de l'identité insulaire si les petites pêcheries sont ainsi remises en cause et souligne la nécessité de dénoncer certains états de faits et l'importance d'allier "social, économie et environnement" si l'on souhaite du développement durable.

➤ **Question de J.P. KERLOC'H, Maire de l'île de Sein**

Il intervient alors pour s'interroger sur l'absence de députés européens à notre Assemblée qui auraient été plus à même pour répondre aux problèmes de pêche et à l'absence de crédits européens pour les petites îles comme l'île de Sein, régulièrement "grignotée" par les tempêtes et qui ne peut prétendre à aucune aide contrairement au Mont Saint Michel.

➤ **Intervention de P. NOLLEAU, Président de l'Office de Tourisme de l'île d'Yeu**

Il signale en fin de débat l'existence de la charte européenne pour un tourisme durable dans les espaces protégés qui offre, pour les Offices de tourisme et les communes îliennes, un certain nombre de pistes de réflexion et de travail.

Point V – CONCLUSION – INTERVENTIONS FINALES

- **M. Gérard PIERRE, Conseiller Général du canton de Quiberon (Houat et Hoëdic), représentant M. J.F. KERGUERIS, Président**

Après avoir salué les différentes personnalités et remercié les Houatais pour leur accueil chaleureux, il rappelle que le Département du Morbihan soutient très largement ses îles à travers les liaisons maritimes contribuant ainsi à leur développement économique. Huit jours auparavant a d'ailleurs été baptisée une nouvelle unité, "le Melvan", qui vient renforcer et sécuriser la flotte dédiée à la desserte de Houat et Hoëdic. Le Département du Morbihan intervient également aux côtés de l'Etat et de la Région dans le financement des investissements insulaires, comme par exemple à Houat, où près de 200 000 € sont affectés à l'aménagement du port et au futur bâtiment des pêcheurs. Conscient des difficultés insulaires évoquées au cours du débat et liées au logement, à l'emploi, à l'urbanisme, à l'intercommunalité, etc..., le Département est et restera le garant du trait d'union entre le continent et ses îles.

- **Mme Claudine GOICHON, Conseillère Régionale de la Région Pays de la Loire, représentant le Président AUXIETTE**

Elle indique qu'en Pays de la Loire, le cas de l'île d'Yeu a pas été pris particulièrement en considération dans le cadre d'un avenant au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 signé en juillet 2009 pour un montant de 4,530 millions d'euros. De plus, la Région va signé tout prochainement un 2^{ème} Contrat Territorial Unique à hauteur de 1, 230 million d'euros permettant ainsi de répondre aux besoins des Islais, notamment en matière de formation et d'emploi, d'équipements publics culturels, des problématiques de santé et de déchets. Quant à la pêche et au quota "zéro" de requin-taupe, elle a alerté ses collègues européens et proposé une nouvelle concertation pour une prise en compte spécifique des îles. De même, au niveau de la Réforme des Collectivités, il convient de trouver des solutions pour permettre aux territoires insulaires de continuer à se développer.

- **M. Henri TURBE, Conseiller Général de l'île d'Yeu, représentant le Président Ph. de VILLIERS**

Il se joint aux voix du Maire, Bruno NOURY et de Mme GOICHON et se dit profondément blessé par les décisions qui frappent l'île en matière de pêche. Il rappelle que la pêche a toujours été la principale activité de l'île qui a forgé son identité et la communauté islaïse . En 1960, il y avait 1 000 marins sur l'île, actuellement c'est 1 000 marins en Région Pays de la Loire dont moins de 200 sur l'île d'Yeu pour 50 bateaux environ. Pour lui, il est clair que le tourisme ne pourra se substituer à la pêche et contribuer au maintien du tissu social humain. Cependant, le Département de la Vendée est solidaire de l'île d'Yeu et intervient dans un certain nombre de politiques, en premier lieu les liaisons maritimes pour que les Islaïses puissent continuer à vivre sur leur île.

- **Mme Yvette DUVAL, Conseillère Régionale de Bretagne, référente pour les îles du Ponant, représentant le Président J.Y. LE DRIAN**

Elle rappelle que 2010 est l'année de la bio-diversité et que pour les îles, la première bio-diversité, ce sont d'abord des hommes et des femmes qui peuvent y habiter de façon permanente. De là peuvent naître de nombreuses réflexions sur les possibilités de vivre dans une commune insulaire. Elle félicite l'Association et particulièrement son Président et le Conseil d'Administration pour la qualité du travail accompli et notamment l'organisation de séminaires et de rencontres thématiques en 2009 qui alimentent les réflexions et pistes de travail, dans un contexte parfois difficile et inquiétant. Enfin, elle confirme l'attention que porte le Président LE DRIAN à toutes les îles de son territoire et la connaissance qu'il en a.

- **M. François PHILIZOT, Préfet du Morbihan**

Il constate, à travers les débats et les interventions, la permanence d'un certain nombre d'enjeux : les déchets, le logement, la maîtrise du foncier, la continuité territoriale, la loi littoral... qu'il est possible de faire remonter et entendre à travers l'Association. Il ne faut pas hésiter ensuite à prendre sa place dans les enjeux européens avec un jeu d'alliance pour aider à faire avancer des idées et à apporter des réponses particulières. Mais les Services de l'Etat restent des partenaires pour les îles, au-delà des contrats aidés et des financements, pour intervenir et travailler avec les îles au niveau de la réflexion et des problématiques qui se posent. Les îles doivent rester des lieux d'ambition et de production économique (filères bio, tourisme, pêche, ...). Dans le monde actuel, elles se doivent de construire un cheminement particulier et les Services de l'Etat sont à leurs côtés pour les aider à relever ce défi.

XXXXXXXXXXXX

A l'issue de l'Assemblée, le Président remercie Mme Yvette DUVAL pour son action auprès des îles en tant que Conseillère Régionale référente. Son mandat arrivant à échéance et ne se représentant pas, il souhaite qu'elle puisse continuer à trouver le chemin des îles où elle sera toujours accueillie dans une amitié particulière.

En témoignage de la reconnaissance de son action, il lui remet, au nom de l'Association, la médaille des « îles du Ponant » .

Allocution Assemblée Générale de l'AIP – 12/02/2010 – L. Le Gurun – Maire de Houat

« Comme chacun d'entre vous, les Houatais vivent sur une île qui a toujours composé avec son passé pour inventer son présent et imaginer son futur. Et le passé est toujours riche d'enseignements.

Il y a 7000 ans, Houat est déjà un lieu de chasse et de pêche pour les peuples nomades attirés par la profusion des phoques. Les premiers insulaires sont donc des nomades, dont le rôle était d'approvisionner le Continent en silex et en matières premières animales.

Nomades, les Houatais vont le rester, même après la sédentarisation des chasseurs-pêcheurs devenus agriculteurs. On sait, par de nombreux vestiges enfouis dans cette petite terre, que les échanges n'ont jamais cessé, avec toute l'Europe, de la mer du Nord à la Méditerranée. La mer a toujours été le lien, et l'île était l'étape, la terre de toutes les rencontres.

D'ailleurs la navigation se fait voyage initiatique pour les nombreux saints qui nous sont venus du Pays de Galles. Gildas, le saint patron de Houat, aurait été de ceux-là. Fuyant son époque mouvementée, il cherche une île, car dans son christianisme celtique, l'île est l'ultime lieu consacré : plus proche de Dieu, loin des hommes... Et pourtant ! L'île n'est jamais déserte, et c'est même l'afflux de visiteurs qui va le décider à quitter Houat. Houat, terre de vie, de passage, encore et toujours.

Et ce ne sont pas les innombrables pirates, dont on lit la longue liste des méfaits du 10^e au 17^e s., qui vont nous contredire sur ce point ! Les pillards des mers arrivent de partout : de Hollande, d'Angleterre, d'Espagne... et même de Charente : de l'île d'Yeu, peut-être ? Ils sont attirés par l'eau douce, mais aussi par la présence d'un monastère, dépendant de l'abbaye de Saint Gildas de Rhuys, propriétaire de Houat depuis au moins 1008. A chaque attaque, il y a des victimes, des otages troqués contre des cochons : il y a donc à chaque fois des Houatais assez tenaces pour continuer à vivre sur ce bout de terre. A la fin du 14^e s., même le Pape excommunie les pillards des mers qui s'en sont pris à Houat et à ses religieux. Houat, point de fuite de tous les horizons, dangereuse et incertaine.

Après les pirates vient le temps de la marine anglaise, qui va faire de Houat sa base arrière durant plus d'un siècle, de la fin du 17^e au début du 19^e s. Le théâtre politique est pour la dernière fois maritime, et les îles y jouent le premier rôle. Les Anglais, d'ailleurs, sont les seuls à se donner la peine de nommer l'archipel de Houat et d'Hoedic : Les Iles cardinales, îles essentielles, à partir desquelles on détermine les autres points de l'horizon. Tout est dit.

Le gouvernement royal français met pour la première fois les pieds à Houat dans ce contexte de guerre maritime, par la construction de fortifications Vauban et l'installation de garnisons à demeure.

L'île, à nouveau lieu de brassage.

Mais comme le progrès est décrété continental, la Révolution sera longue à Houat, oubliée depuis toujours des instances administratives françaises. Les fonctions municipales étaient passées incidemment des mains des moines de Rhuys à celles du Recteur.

L'île devient alors « l'île noire », terre d'obscurantisme, terre d'accueil des Chouans que le nouveau pouvoir français pourchasse en interdisant la pêche au feu des aiguillettes, que l'on peut confondre avec des signaux rebelles.

Et pourtant, en 1792, tout cela semble bien loin des préoccupations d'un maire voisin et ami de Saint Gildas de Rhuys : lui, il s'inquiète des impôts que le nouveau pouvoir entend prélever sur la Foire des Houatais qui se tient chez lui « depuis un temps immémorial », alors que cette vente de vaches et de veaux houatais est si importante « pour eux et pour nous, qui sommes tous dans les bords du bout du monde » [sic]. Les Houatais sont alors des éleveurs-pêcheurs, vivant par ailleurs d'un petit cabotage entre Belle Île, la presqu'île de Rhuys, Le Croisic et même Nantes, quand les ressources se font trop rares.

Entre le monde du continent et celui des îles, le malentendu s'installe. L'île est désormais perçue comme une enclave du passé, enfer ou paradis perdu.

Partis en expédition, les premiers « explorateurs » des sociétés savantes s'extasiaient devant la fameuse Charte de Houat et d'Hoedic, véritable recueil de droit coutumier dans lequel le recteur exerce un pouvoir absolu, tempéré par la sagesse du Conseil des 12 Anciens du village.

En 1842, on s'émerveille devant le cadastre si particulier de Houat : les parcelles, constituées de sillons de 80 cm, sont si minuscules que les héritiers sont contraints de les cultiver à tour de rôle d'une année à l'autre, instituant une sorte de gestion collective des moyens de production.

Mais ces spécificités ne pouvaient survivre aux élans centralisateurs de la 3ème République, d'autant que les Houatais eux-mêmes aspiraient à plus d'autonomie. Et dès lors, les choses vont vite. En 1881, un service postal, une école publique et un syndic laïc des gens de mer sont mis en place d'autorité. En 1891, Houat est érigée en commune autonome... tout en conservant encore près d'un siècle son recteur-secrétaire de mairie.

Dans cette dynamique, le lien avec le monde-continent du 20e s. est primordial et... problématique, à l'image des bateaux mis à disposition par le service postal, jusque dans les années 50. Sur les cinq premiers bateaux, 3 vont couler et un quatrième brûle dans le port ! Dans les années 20, un prêtre du continent revient en bateau à voile de Hoedic, en passant par Houat ; au gré des changements de cap, il met plus de 10 heures pour atterrir à Quiberon à une heure du matin, et attendre de nuit le train pour Auray à 8h00.

Il faudra attendre la seconde moitié du 20e s. pour que le principe de la continuité territoriale devienne une réalité ; l'initiative des Houatais, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, ayant précédé l'action publique.

Dans la foulée, le port est agrandi avec l'aide de prisonniers allemands durant la Première Guerre Mondiale. Mais sa destruction avec toute la flottille houataise en 1951 par une tempête de Nordet aurait pu signifier la disparition de la communauté houataise elle-même, à l'image du monde rural et maritime de l'époque.

Mais là encore, c'est bien une initiative, une volonté houataise d'avancer vent debout' qui va amener l'île là où on ne l'attendait pas forcément : un nouveau port, l'arrivée tardive de l'électricité et de l'eau courante dans les années 60 donnent les moyens à une jeune génération de pêcheurs d'imaginer un autre avenir que l'exil.

L'économie houataise tire sa spécificité de là : Tourisme et activité de pêche ont pu se développer parallèlement depuis les années 60, amenant même un questionnement précoce et novateur sur l'impact environnemental des activités humaines. Quand le Groupement des Pêcheurs Artisans de Houat imagine une écloserie de bébés homards pour renouveler la ressource halieutique, le conseil municipal s'interroge déjà sur l'impact du tourisme sur la flore dunaire. De façon tout aussi novatrice, les Îles du Ponant comprennent l'intérêt de fédérer leurs efforts en créant l'Association des Îles du Ponant en 1972.

Aujourd'hui, la particularité du destin houatais peut se résumer dans son évolution démographique depuis 1900 : là où la population des îles bretonnes a été en moyenne divisée par deux, la population de Houat n'a, quant à elle, diminué que de 10 % [source INSEE]. Cela montre que l'île de Houat a, contrairement aux idées reçues, toujours dû composer avec une population relativement faible, aujourd'hui, comme hier.

Elle n'a pu le faire qu'en construisant son destin avec les uns et les autres, les anciens et les nouveaux, avec ses propres ressources et celles du continent.

Toutes les problématiques du 21e s. ne font que prolonger cette philosophie tout à la fois pragmatique et utopique.

L'intercommunalité consistera à maintenir Houat dans un territoire qui est le sien depuis toujours. Le Plan Local d'Urbanisme, comme l'élaboration d'un Parc Marin, sont autant de projets qui veulent dire : nous sommes une population bien vivante, car nous pensons à la gestion actuelle et à venir des ressources de l'île.

La construction d'un nouveau bâtiment au port afin de mettre aux normes sanitaire et l'arrivée de jeunes pêcheurs montrent que l'activité de la pêche peut et doit exister, parallèlement au tourisme. L'attractivité de notre territoire n'est pas à prouver. Pour cela nous devons avoir une politique d'hébergement ambitieuse. C'est donc notre priorité.

Voilà donc notre « projet d'île », comme le dit Françoise Péron : entre l'ouverture, la mobilité et l'ancrage dans ce que nous sommes.

Et nous ne pourrions tous relever un tel défi qu'en renforçant notre coopération au sein de l'Association des Îles du Ponant : comme le dit Denis Palluel dans le compte rendu du 1er Atelier des Îles, « les gens sur l'île n'échappent pas aux lois de l'économie générale sans toujours avoir conscience de l'intérêt collectif ». Seule une structure collective telle que l'Association des Îles du Ponant nous donnera les moyens de prendre du recul et d'agir ensemble dans l'intérêt général.

Hag er mor e vuiamb !

De la mer nous vivons ! »